



Rétraction d'une donation / héritage

Par **Visiteur133654**, le **09/08/2018** à **11:38**

Bonjour,

J'ai reçu et signé devant notaire il y a quelque temps une donation de vivant pour une maison. Hors, je ne m'entends plus avec mes parents et je souhaite rompre tout contact avec eux et je souhaite annuler cette donation et refuser tout héritage venant à leur décès.
Ma question est : quelle est la procédure à suivre.

Bien Cordialement,

Frédérique